



Vole B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



10051866

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **30 MARS 2010**

Marie-Guy MelLOT
Greffe

Marie-Guy MELLOTT
Greffier assumé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SPRL A.V.M. EXPLOITING

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 7500 TOURNAI, rue du Crampon, 92

N° d'entreprise : 0450357736

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET ADAPTATION DES STATUTS AU NOUVEAU CODE DES SOCIETES

Aux termes d'un procès-verbal dressé par le notaire Michel DUBUISSON de résidence à Mouscron-Dottignies, le vingt-deux mars deux mille dix, enregistré cinq rôles, six renvois à MOUSCRON 2 le vingt-quatre mars suivant Vol 171 Fol 18 Case 15 reçu vingt-cinq Euros (25,00 €) le Releveur ai, P. PARENT, il résulte que, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée dénommée "A.V.M. EXPLOITING", dont le siège social est établi à 7500 Tournai, rue du Crampon, 92,

Constituée par acte reçu par le notaire Jean-Luc HACHEZ de résidence à Tournai le dix-huit juin mil neuf cent nonante-trois, publié aux annexes au Moniteur Belge le dix juillet suivant, sous le numéro 930710-66 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Paul-Emile GENIN de résidence à Tournai le vingt-six juin deux mille, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-neuf juillet suivant, sous le numéro 20000729-384. Laquelle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : RAPPORT RELATIF A LA PROPOSITION DE MODIFIER L'OBJET SOCIAL

L'assemblée prend acte du rapport du gérant sur l'objet des modifications proposées. La justification de la proposition du gérant est étayée par un état de situation active et passive remontant au trente et un décembre deux mil neuf.

Elle décide que ce rapport et cet état ne resteront pas annexés au présent procès-verbal, mais déposés en originaux au greffe du Tribunal de Commerce de Tournai.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée décide d'étendre l'objet social tel que défini à l'article 3 des statuts de la société en y ajoutant après l'énumération des activités actuelles, le texte suivant :

« La société aura également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte et pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, la location de voitures avec chauffeur, service de taxis collectifs, transport de plus de neuf personnes tels que transport service régulier, services spéciaux, scolaire, service irrégulier et le transport national et international.

TROISIEME RESOLUTION : ADAPTATION DES STATUTS AU NOUVEAU CODE DES SOCIETES

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts au nouveau Code des Sociétés.

QUATRIEME RESOLUTION : MISE EN CONCORDANCE DES STATUTS

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et au Notaire instrumentant en vue de la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, le notaire Michel DUBUISSON à Mouscron-Dottignies.

Déposés en même temps : une expédition dudit procès-verbal et un exemplaire du rapport de gérance et de l'état de la situation financière arrêté au 31/12/2009.